

1 Décisions du comité directeur

Le comité directeur réuni le samedi 9 juin 2007 au siège de la FFSA a pris les décisions suivantes :

• Classement des clubs

Le classement général comprend désormais l'attribution de points au club d'origine (club dans lequel le compétiteur a pris sa première licence annuelle). Cette mesure s'applique aux clubs d'origine des compétiteurs junior et senior sélectionnés en équipe de France ou médaillés aux championnats de France.

Le nouveau texte sera applicable dès la saison 2007-2008. Le document figure sur le site de la FFSA : La Fédération > Textes réglementaires de la FFSA > Règlement intérieur et annexes > Annexe 10 (art.10).

• Modification du règlement des mutations

Des modifications ont été apportées au règlement des mutations (Annexe 9 du RI de la FFSA).

En particulier, les mutations des licenciés appartenant aux pôles espoirs sont désormais autorisées dans certaines conditions.

Le nouveau texte sera applicable dès la rentrée 2007-2008. Le document figure sur le site internet de la FFSA : La Fédération > Textes réglementaires de la FFSA > Règlement intérieur et annexes > Annexe 9.

• Règles de sélection équipes de France 2008 – Première partie

La première partie des règles de sélection des rameurs et de qualification des équipages pour les équipes de France 2008 a été adoptée. Elle concerne notamment la période de septembre 2007 à décembre 2007.

Ces règles peuvent être consultées sur le site internet de la FFSA : La Fédération > Textes réglementaires de la FFSA > Autres documents.

• Assemblée générale 2008

L'organisation de l'assemblée générale de la FFSA a été confiée à l'Aviron Bayonnais. Elle se déroulera le samedi 15 mars 2008.

• Coupe de France d'Aviron de Mer des Ligues

Elle se déroulera le 1^{er} juin 2008 à la Rochelle.

• Journée Nationale du 8+ en 2008

Elle se déroulera le 16 novembre 2008.

• Aviron vétérans

Afin de permettre dans une même catégorie de bateau de faire courir plusieurs catégories d'âge différentes, il a été décidé de proposer aux organisateurs de régates de mettre en place, lorsque cela est possible, un handicap temps applicable à des courses sur 1000 m suivant le

tableau présenté sur le site : La Fédération > Textes réglementaires de la FFSA > Autres documents

• Labels saisonniers

Le comité directeur a attribué trois labels saisonniers : Paris Plage (Ile-de-France), Base nautique de Montauroux (Côte d'Azur) et Base nautique de plein-air de Gravelines (Nord-Pas-de-Calais).

• Nouvelles affiliations

Aviron Club du Val de Cher Saint-Aignan (Centre)
Aviron Douarnenez (Bretagne)
Club Camarétois d'Aviron de Mer (Bretagne)

• Radiation

Cercle Nautique Meschers (Poitou-Charentes)

2 Liste des rameurs non autorisés à participer au Critérium National 2007

Les rameuses et rameurs retenus dans les collectifs français junior A et seniors A et B 2007 et/ou appartenant à un pôle France pour la saison en cours ne peuvent participer à aucune épreuve du critérium. Les listes des sportifs concernés peuvent être consultées sur la page d'accueil du site internet.

3 Liste des rameurs non autorisés à doubler au Championnat de France Senior Bateaux Longs 2007

Conformément à la décision du comité directeur du 25 novembre 2006, les rameurs internationaux figurant sur la liste publiée par la Direction Technique Nationale le 8 juin 2007 ne pourront participer qu'à une seule épreuve du championnat de France senior bateaux longs.

4 Collectif Handi-aviron

Le collectif national handi-aviron 2007 sera composé de :

- catégorie femme bras seuls :
Marie-Pierre BASKEVITCH-SIX Av Grau-du-Roi
- catégorie femme bras corps :
Jessie MALOTAUX Av Saint-Quentin
- catégorie homme bras seuls ;
Patrick LAUREAU CN Le Creusot
- catégorie homme corps :
Stéphane TARDIEU ENO Creil

Pierre PAUGAM (AV. Grau-du-Roi) viendra renforcer le collectif de travail pour le championnat du monde durant le stage de préparation qui se déroulera à Vaires-sur-Marne du 23 au 28 juillet 2007.

5 Championnats de France minime et senior bateaux longs et Critérium National à Vichy

Le comité d'organisation propose des repas pour les championnats de France minime et senior bateaux longs ainsi que pour le critérium national.

Le formulaire de réservation de repas peut être téléchargé du site internet de la FFSA : Espace club > Notes d'information fédérale aux clubs.

6 Championnats de France cadet et junior bateaux longs à Brive

Le formulaire de réservation de repas peut être téléchargé du site internet de la FFSA : Espace club > Notes d'information fédérale aux clubs. Il doit être retourné par voie postale au Club des Sports Nautiques de Brive ou par mail à lopez-nicole@orange.fr

7 Match France-Grande-Bretagne des cadets

Le match se déroulera cette année en Grande-Bretagne, à Nottingham, le lundi 16 juillet. Le stage préparatoire débutera le vendredi 13 juillet 2007.

Les épreuves au programme du match sont :

Femme : 1X, 2X, 2-, 4X, 4-, 8+

Homme : 1X, 2X, 4X, 2-, 4-, 4+, 8+

Les règles de sélection sont inchangées. Les rameurs des bateaux cadets champions de France, ou leurs suivants en cas de désistement, sont sélectionnés.

Le huit de pointe fille sera constitué des rameuses des bateaux classés 2^e et 3^e de l'épreuve du 2- et du 2^e de l'épreuve du 4+ du championnat de France.

Les équipes sélectionnées utilisent leur bateau et sont encadrées par leur entraîneur. Les sociétés doivent donc s'assurer de la disponibilité du matériel et en prévoir le déplacement au moment du Match. Toutefois pour faciliter ce transport de matériel, une remorque prendra en charge les embarcations à Brive au championnat cadet le 8 juillet et les rapportera au critérium national à Vichy (20 juillet).

La FFSA prend en charge l'hébergement des athlètes et des entraîneurs ainsi que leurs frais de transport sur la base du tarif forfaitaire club - lieu de rassemblement. Une participation financière de 150 euros par sportif sera demandée.

8 Brevets de rameurs

Validez les brevets (Bronze, Argent, Or et aviron de mer) obtenus par vos licenciés.

Deux possibilités pour cela :

- saisie directe sur le serveur licences de la fédération pour porter individuellement au crédit de chacun des licenciés les qualifications techniques acquises. La procédure est décrite sur la page d'accueil du site, dans la rubrique « Les autres infos ».
- envoi par courrier électronique (marie-christine.wesolowski@avironfrance.fr) sur fichier excel, des résultats de chacune de vos sessions, en précisant très exactement les numéros de licence.

Le dossier de labellisation École Française d'Aviron 2008 ne prendra en compte que les brevets de rameur portés avant le 31 août sur chaque licence.

9 Catalogue des formations

Le calendrier des formations et examens 2007/2008 de la FFSA ainsi que les fiches d'information et d'inscription seront disponibles fin juin sur le site internet de la FFSA : Espace club > Formation-Emploi > Formation de cadres ou disponibles sur simple demande à la fédération

Rappel des inscriptions à faire cet été :

Avant le 2 août 2007 à la FFSA

- Préparation BEES 1 spécifique aviron – 10 au 14 septembre 2007 au CREPS de Mâcon

Avant le 31 juillet 2007 à la DRDJS de Rhône-Alpes

- Examen du BEES 1 spécifique aviron – 1 au 3 octobre 2007 au CREPS de Mâcon

Avant le 14 août 2007 à la DRDJS de Lorraine

- Examen du BEES 2 spécifique aviron – 15 au 17 octobre 2007 au CREPS de Nancy

Avant le 4 septembre 2007 au CREPS de Vichy

- BPJEPS mention monovalente aviron – 9 octobre 2007 au 12 mars 2009

Avant le 10 septembre 2007 à la FFSA

- Préparation BEES 2 spécifique aviron – 8 octobre 2007 au 26 septembre 2008

FÉDÉRATION FRANCAISE DES SOCIÉTÉS D'AVIRON

17, boulevard de la Marne, 94736 Nogent-sur-Marne CEDEX

www.avironfrance.fr - e-mail : contact@avironfrance.fr - Tél. : 01 45 14 26 40 – Fax : 01 48 75 78 75